



15ème législature

Question N° : 38674	De M. Dominique Potier (Socialistes et apparentés - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Maladie BPCO - dépistage et vaccination covid	Analyse > Maladie BPCO - dépistage et vaccination covid.
Question publiée au JO le : 04/05/2021 Réponse publiée au JO le : 30/11/2021 page : 8599 Date de renouvellement : 07/09/2021		

Texte de la question

M. Dominique Potier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage et le suivi des patients atteints de la BPCO. La BPCO, broncho-pneumopathie chronique obstructive, est une pathologie grave de l'arbre respiratoire qui aboutit à une asphyxie progressive rendant la fin de la vie particulièrement invalidante. Elle concerne un grand nombre de personnes, surtout les femmes, de plus en plus touchées et de plus en plus jeunes, car davantage vulnérables aux méfaits du tabac que les hommes. Le principal facteur de risque est le tabac (90 %), le second la pollution de l'air (10 %). La BPCO est toutefois sous-diagnostiquée, 2/3 de patients atteints d'une même tranche d'âge ignorant qu'ils en sont atteints. Le dépistage précoce est essentiel car, une fois la BPCO installée, l'espérance de vie sera altérée avec des troubles respiratoires invalidants, imposant rapidement une oxygénation permanente et des décès précoces (17 500 décès annuels selon l'association, avec ou sans autres pathologies liées au tabac). Le dépistage est facile à réaliser par une spirométrie au cabinet du médecin chez les fumeurs dès l'âge de 40 ans. Force est de constater que, bien que la BPCO soit considérée comme une priorité de santé publique depuis le plan de lutte contre la BPCO 2005-2010, les moyens mis en œuvre pour procéder à des diagnostics précoces demeurent bien trop insuffisants. M. le député demande de quelle manière le Gouvernement entend étudier les freins au dépistage. Selon M. le député, plusieurs pistes pourraient être explorées comme la formation d'autres professionnels de santé au diagnostic. Une communication préventive forte associée à une éducation à la santé seraient opportunes et pourraient concerner les contrats locaux de santé. Parallèlement, il s'étonne que les personnes atteintes de BPCO n'aient pas été considérées comme prioritaires dans le cadre de la stratégie vaccinale contre la covid-19, alors même que ces pathologies ont pour conséquence de fortes insuffisances respiratoires. À cet effet, il souhaite comprendre la politique de prise en charge de ces patients dans l'écosystème médical.

Texte de la réponse

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. La spirométrie a un rôle central pour le diagnostic de la BPCO. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats fiables. La consommation de tabac reste le principal facteur de risque de BPCO, bien loin devant d'autres facteurs de risque comme les expositions professionnelles à des toxiques ou à des irritants, les facteurs environnementaux ou les facteurs génétiques. La prévention de la BPCO repose ainsi principalement sur la lutte contre le tabagisme. Le rôle des professionnels de

santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation comme le recommande la Haute autorité de santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO [<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/ameliorer-la-prise-en-charge-des-patients-ayant-une-bronchopneumopathie-chronique-obstructive>] » du 31 janvier 2020. Un questionnaire HAS est mis à disposition des professionnels pour repérer précocement les patients à risque de BPCO et les premiers symptômes de BPCO. Il convient de souligner que dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le plan gouvernemental Priorité Prévention fait de la lutte contre le tabac une priorité de santé publique. Les mesures du programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 portent la volonté du Gouvernement de réduire de façon drastique le tabagisme. Ces mesures ont conduit à une baisse historique de la prévalence du tabagisme en France. Par ailleurs, dès l'avis de la Haute autorité de santé du 27 novembre 2020, la bronchopneumopathie chronique obstructive a été identifiée comme l'un des principaux facteurs de risque de développer une forme grave de Covid-19. A ce titre, elle figure dans la liste des comorbidités ouvrant un accès prioritaire à la vaccination depuis le début de la campagne vaccinale.